

A & Z CONSULTING
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 42 RUE DESCARTES
75005 PARIS
827 515 537 R.C.S. de PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier juillet,
À dix heures,

Les actionnaires de la Société A & Z CONSULTING se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'ensemble des actionnaires présents.

Madame ZHANG Yuwen, préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la majorité requise pour délibérer.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Cessation d'actions et constatation du passage en société unipersonnelle ;
- Constatation de la nouvelle répartition du capital social suite à la cession d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

La Présidente donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de la Présidente, concernant la cession d'actions intervenue entre Madame NICOLAS Agathe (La « Cédante ») et Madame ZHANG Yuwen (La « Cessionnaire »), constate le passage en société unipersonnelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale constate que le capital social est dorénavant réparti de la manière suivante :

- Madame ZHANG Yuwen, ci		10 000
actions		

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, ci 10 000 actions

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des actionnaires présents.

Madame ZHANG Yuwen

Madame NICOLAS Agathe